

Commune de Pommiers la Placette



L'ECHO MUNICIPAL

Edition n°33 du mois d'avril 2014



Le site Internet : www.pommierslaplacette.fr

EDITO

Le 23 mars dernier, 348 Pommerats se sont rendus à la mairie pour désigner les membres du nouveau conseil municipal de Pommiers la Placette ! Cette mobilisation, supérieure à la moyenne nationale, est perçue par notre équipe comme un message d'encouragement pour la gestion de notre commune au cours des six prochaines années. Toute la nouvelle équipe tenait donc à remercier l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés alors que la compétition électorale était très formelle. Le 25 mai prochain, de nouvelles élections seront organisées, européennes cette fois, pour désigner les députés Français au sein du Parlement Européen, j'espère que la mobilisation des électeurs de Pommiers la Placette sera de nouveau remarquable.

Le maire Jean-Christophe LEVEQUE



La mairie 0476563255

Lundi/mardi/vendredi 11h-12h

Mercredi 17h-19h --- Samedi 10h-12h

Permanence du maire le samedi 10h-12h
ou sur rendez-vous

Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous

SOMMAIRE

Extraits du conseil municipal du 28 février 2014

Compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2014

Informations de la mairie

Sujets divers

Conseil municipal du vendredi 28 février 2014

Une minute de silence a été observée en mémoire de Mr Paul FRANCIOSI, ancien conseiller municipal et adjoint, décédé le lundi 17 février 2014.

Finances

Jean-Christophe LEVEQUE évoque l'état financier du mandat actuel. Il s'interroge sur le fait que le nombre d'habitants de la commune est, selon l'INSEE, de 564 habitants soit 10% de moins qu'au dernier recensement de 2010 qui était de 621 habitants.

Cette information a des incidences sur les différentes dotations de l'Etat, c'est pourquoi il faudrait peut-être réfléchir à un recensement intermédiaire.

Etude de financement au titre du fond Barnier des travaux de prévention des risques de chute de blocs aux Barniers



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'une étude de protection contre les risques de chute de blocs sur le versant ouest de la commune, a été réalisée par les services du RTM en 2013. A la suite de celle-ci, une présentation aux riverains concernés avait été faite, confirmant dans ses conclusions présentées par un technicien du RTM, l'absence de danger imminent. Il avait néanmoins été convenu qu'une demande de subvention serait étudiée afin d'envisager l'éventualité des travaux pris en charge au titre du fonds Barnier. La dépense éligible bénéficie d'un taux de 40% de financement pour les travaux de protection.

A ce titre Mr le Maire propose de demander une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) fonds Barnier aux services de L'Etat pour les travaux de prévention contre les risques de chute de blocs. *Adopté à l'unanimité.*

Reprise de concessions

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de reprise des concessions abandonnées a été

entreprise en 2010. Il précise en outre que ces concessions qui ont plus de 50 ans d'existence et

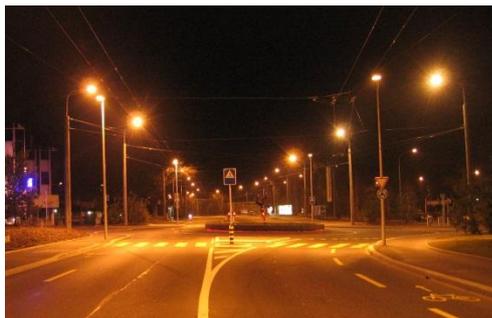
dont l'état d'abandon a été constaté dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnent aux communes la faculté de reprendre ces concessions.

Le conseil municipal prend connaissance du procès-verbal en date du 2 juin 2010 constatant l'abandon dans le cimetière de la commune des concessions suivantes :

Concession n° 13 : Rosset Félix (fils),
 Concession n° 15 : Ravier-Bougière Emile,
 Concession n°18 : Guillaud Jean,
 Concession n° 19 : Buissière Blanche,
 Concession n°26 : Reynaud Séraphin,
 Concession n° 31 : Sirend-Pugnet Pierre,
 Concession n° 63 : Guichard Joseph,
 Concession n° 65 : Serpollet Casimir,
 Concession n° 71 : Fouri Ferdinand,
 Concession n° 75 : Hustache.

Adopté à l'unanimité.

Travaux



Mr Roger PELLERIN explique qu'il veut faire établir un diagnostic éclairage public sur la commune car celui-ci va être obsolète et que l'on doit se préparer à changer tous les points lumineux sur la commune en 2015 (la RD 520A n'est pas concernée). Il informe par conséquent les membres du Conseil Municipal que le SEDI 38 développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement +fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

Le SEDI prend en charge 80% du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n°329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Pour information le montant du diagnostic est chiffré à 314 euros TTC. Il propose que la commune soit intégrée à ce programme de diagnostic. *Adopté à l'unanimité*

Urbanisme

Monsieur Roger PELLERIN présente les dernières demandes d'urbanisme:

1. Fin 2013

DP Mr et Mme FAURIE le 21/12/2013 86, chemin des Charpaines pour création d'abri bois+ ouverture d'une fenêtre+ réfection façade : *avis favorable*.

DP: Mr Gilbert GRANDIS le 30/12/2013 31, route des Trois Fontaines pour installation de panneaux photovoltaïques de 21,32m² : *avis favorable*.

2. Début 2014

PC/ Pays Voironnais le 13/01/2014 chemin de la Baronnière pour la construction d'une usine de traitement de l'eau potable. Dossier en cours d'instruction.

DP/ Mr BILLON BRUYAT le 29/01/2014 216, route de l'Ayat pour la création d'un abri de jardin : *avis favorable*.

DP/ Mr Vincent FROMONT le 07/02/2014 151 chemin de la Chaperonnière pour pose de 6 vélux avec volets roulants (pas de création de surface). *Avis favorable*.

PC/ modificatif Mr Alexandre TERMAT route de l'ancienne église pour réalisation d'un mur de soutènement en limite de voirie communale. *Avis favorable*.

Permis modificatif Mr TERMAT route de l'Ancienne Eglise :

Mr TERMAT va reculer son mur de un mètre par rapport à la voirie et demande que la commune prenne à sa charge l'enrobé au pied du mur. Le conseil municipal est d'accord pour prendre à sa charge cette dépense.

Questions diverses

Plan développement forestier :

Jean-François GENEVE fait le compte rendu de la dernière réunion entre les propriétaires fonciers et la Chambre d'Agriculture pour le projet de création d'une desserte forestière pour les parcelles de forêt de la Plagny à Préfontan et la création d'une association. La création de la desserte n'a pas retenu l'attention des propriétaires forestiers, la Chambre d'Agriculture décide de ne pas donner suite à ce projet. La commune de Pommiers la Placette ayant donné son accord pour ce projet, elle se retire du programme « création de la desserte La Plagny », la décision de créer une association étant de l'ordre du privé, la commune n'est plus concernée mais reste néanmoins à la disposition des propriétaires forestiers.

Bilan chantiers jeunes :

Mme Pascale BAUD lit le compte rendu de la dernière commission du 27/02/2014 :

En 2008, beaucoup de questionnements et de propositions lors des premières commissions : spectacle musical, organiser des sorties, ouvrir un espace paroles et propositions pour les jeunes. Choix de l'organisation de chantiers ouverts aux jeunes 16/18ans avec le soutien d'animateurs du CODASE pour investir les jeunes dans la vie du village. Premiers chantiers organisés par la commission avec le soutien de Paul FRANCIOSI, Denis CENDRE en juillet (3 jours en juillet et en août avec 9 jeunes en 2008) : remise en état des pavés devant la bibliothèque, lasure des portes fenêtres et collage d'embouts caoutchouc sur les pieds des tréteaux des tables de la Maison du Temps Libre. **En 2009**, organisation de chantiers avec l'AFR (3 jours et 8 jeunes en juillet) : peinture de la Maison du Temps Libre. Présence de deux jeunes au conseil municipal du 25/06/2009 pour présenter les chantiers d'été. En août 2009 : chantiers jeunes en lien avec le directeur de l'école et les élèves pour les jardins de l'école et volets de la mairie. **En 2010**, présence de trois

élèves de CM1/CM2 au conseil municipal du 29/01/2010 pour remercier les élus pour les jardins et présenter le fonctionnement du conseil d'enfants, le projet de classe péniche et celui de ski de fond. A l'occasion du conseil municipal du 27/05/2010, présence de deux jeunes pour présenter le projet de chantiers jeunes de l'été : peinture du préau de l'école, nettoyage du terrain de foot, ponçage/lasure bancs et poubelles. Dernier chantier en juillet **2011** : difficulté à trouver des travaux pour les jeunes : besoin de réorganiser la mise en place et modification des interlocuteurs : Synergie Chantiers Educatifs. Relance pour **cet été 2014** car obtention d'une subvention pour réfection d'un sentier du col au village. Réunion prévue avec les jeunes le 28 février 2014.

Chemins ruraux :

Mr Albin RIBEIRO et Mr Jean-François GENEVE font la présentation du travail d'inventaire qu'ils ont réalisé sur les chemins ruraux de la commune à partir du terrain. Ce travail d'inventaire a fait ressortir certains problèmes. Ils présentent également les plans qu'ils ont établis à partir de ce travail d'inventaire. A noter que les chemins ruraux représentent une longueur totale de 22km sans compter les sentiers de randonnée en altitude.

Parc de Chartreuse :

Mme Pascale BAUD informe le conseil municipal que le Parc a voté son budget le 8 février 2014 ainsi que celui de la Réserve Naturelle et qu'ils sont consultables en mairie.

Sources d'eau sur la commune :

Le Pays Voironnais a décidé de ne plus exploiter les captages d'eau et a émis un avis favorable à la demande de la commune de Pommiers la Placette pour la récupération des sources délaissées.

Conseil municipal du vendredi 28 mars 2014

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POMMIERS LA PLACETTE. Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel BADY, maire (ou remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mr Jean-François GENEVE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art.L.2121-15 du code CGCT)

Election du maire

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.212-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Anne-Marie GENEVE et Mr Jean-François GENEVE.

Déroulement de chaque tour de scrutin : Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 1
- c) Nombre de suffrages exprimés (b-c): 14
- d) Majorité absolue : 14

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
LEVEQUE Jean-Christophe	14	quatorze

Mr LEVEQUE Jean-Christophe a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election des adjoints

Sous la présidence de Mr LEVEQUE Jean-Christophe élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du premier adjoint / résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 6
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9
- e) Majorité absolue : 9

LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
PELLERIN Roger	9	neuf

Mr PELLERIN Roger a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint /résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :15
- e) Majorité absolue : 15

LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GENEVE Jean-François	15	quinze

Mr GENEVE Jean-François a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint /résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 8
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 7
- e) Majorité absolue (pas atteinte)

LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
VARALE Bruno	7	sept

Election du troisième adjoint au deuxième tour / résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 7
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 8
- e) Majorité absolue : 8

LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
VARALE Bruno	8	huit

Mr VARALE Bruno a été proclamé troisième adjoint à l'issue du deuxième tour et immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint /résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :14
- e) Majorité absolue : 14

LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
RIBEIRO Albino	14	quatorze

Mr RIBEIRO Albino a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal dressé et clos, le 28 mars deux mille quatorze, à 20 heures 30 minutes.

Les commissions prévues par la nouvelle municipalité

Commission **urbanisme** et environnement, commission **finances**, commission **scolaire** et périscolaire, commission **voirie**-chemins ruraux-sentiers, commission **communication**-animation hameaux et cérémonies, commission **bâtiments communaux**, commission **enfance jeunesse**.

Les commissions formées essentiellement de conseillers municipaux seront entérinées par une délibération lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Monsieur le maire souhaite ouvrir ces commissions, sous forme de groupes de travail, aux personnes non élues intéressées par un débat d'idées et ayant postulé (en mairie) pour une de ces commissions.

La municipalité 2014 / 2020

Jean-Christophe Lévêque



Maire

Roger Pellerin



1er adjoint
Urbanisme / Paysage
Bâtiments communaux
Archives et Patrimoine

Jean-François Genève



2ème adjoint
Voirie et Forêts
Sentiers et chemins ruraux

Bruno Varale



3ème adjoint
Scolaire
Péri-scolaire

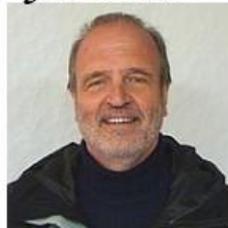
Albin Ribeiro



4ème adjoint
Réseaux eau et électrique
Assainissement

Les conseillers municipaux

Jean Vedel



Jean-Luc Delphin



Gauthier Fournel



Jérôme Aubreton



Pascal Baud



Rolland Guillaud



Annie Genève



Fabrice Bernard-Quelle



Régine Lugnon



Stéphane Lugnon



Information mairie

Une réunion publique aura lieu le jeudi 17 avril à 19h30 à la Maison du Temps Libre.

La municipalité et le cabinet Alp'études de Moirans présenteront

l'étude du projet d'aménagement du centre village.

Brûlage des végétaux.



En application du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération grenobloise, la préfecture de l'Isère rappelle que le brûlage de bois et déchets verts est interdit.

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure **le principe général d'INTERDICTION DU BRÛLAGE** à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestières, même pour les communes rurales. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie et non plus brûlés.

Les activités agricoles et forestières ne relèvent pas des dispositions de l'arrêté n° 2013-322-0020. Cependant, le brûlage étant très polluant, il doit être évité au maximum ! Dans la mesure du possible, il faudra privilégier les mesures alternatives comme : la décomposition naturelle sur place, le broyage, le paillage, le compostage.

Carte d'identité et passeport.

Pensez à préparer vos dossiers (possibilité en ligne) suffisamment tôt.

Carte d'identité et passeport ne sont pas confectionnés sur place et ne peuvent donc pas être délivrés immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Les dérogations scolaires

Pour les inscriptions dans une commune différente de celle du domicile.

Les parents qui souhaitent obtenir une dérogation de la municipalité de Pommiers la Placette sont priés de se faire connaître en mairie avant le 30 avril.

DIVERS

Paul et Jérôme

Le Lundi 17 février 2014, les Pommerats apprenaient le décès de Paul Franciosi et quelques jours plus tard celui de son fils Jérôme, décédé des suites d'un effroyable accident de voiture. Cette tragédie familiale a profondément touché et laissé dans le désarroi toute la population du village et alentours. Paul Franciosi a été présent dans la vie de la commune en tant que conseiller municipal et adjoint de 1984 à 2008 mais aussi en tant que président du comité des fêtes pendant près de 20 années et dernièrement président du Club Entraide Amitié. Un homme très engagé dans la vie du village et toujours prêt à rendre service. C'était " la petite main " de la mairie. Qui n'a pas vu Paul sur son vélo, en combinaison grise de travail ou avec son ami Jean Foray, en train d'ajuster, réparer une barrière, un robinet, une porte à la Maison du Temps Libre, à la mairie, à l'école ou à l'église. Il aimait le contact avec les gens et avait toujours une petite phrase d'humour à dire. Sa démarche particulière, sa casquette vissée sur la tête et son mot favori pour désigner les dames « les chicorées » resteront longtemps dans la mémoire de ceux qui l'ont connu. Jérôme avait beaucoup d'amis. Ses collègues de travail, ses copains chasseurs ont toujours apprécié sa grande gentillesse et son dévouement. Cette année 2014, il avait décidé de se lancer dans la vie communale en tant que conseiller comme son père, mais le destin en a décidé autrement. Ce sont deux personnalités attachantes que le village a perdu brutalement et qui laissent une maman et épouse dans une grande tristesse. A-M G

Les chantiers Jeunes.

Un chantier pour les jeunes est proposé **en juillet**. Il s'agit du débroussaillage des chemins communaux. Ce travail rémunéré sera effectué sous la responsabilité d'un éducateur technique spécialisé. Pour une bonne coordination des tâches, le nombre des participants est limité et s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans nés entre le 1^{er} juillet 96 et le 1^{er} juillet 98. Inscription en mairie ou auprès de Pascale BAUD 0674037073 **avant le 30 avril**.

Le fuel et la livraison collective.

Comme en 2013, il sera possible en 2014 de faire une commande groupée, en principe au mois août afin de bénéficier d'un meilleur tarif. Pour participer à cette initiative, contacter Fabrice Bernard-Guelle 0684480194.

INFO COMCOMPOM

A partir du mois de juin, une page dans l'Echo municipal sera consacrée aux associations pour leurs informations diverses.

Semaine du 17 au 24 mai : festival printanier de Pommiers
Exposition, spectacle pour enfants, la petite librairie, théâtre, soirée des Anciens



